tomber sous l'opération du nouveau bill étaient aptes à exercer le droit de suffrage, que l'introduction des sauvages serait un moyen d'améliorer le gouvernement, et parce qu'il de suffrage infligée à ceux qui en ont joui jusqu'à présent, améliorerait la nature de l'administration. Il est inutile de se livrer à des généralisations de ce genre, à moins de faire voir par le détail que le raisonnement est bou. Mais quand l'honorable monsieur a clos ses remarques j'étais presque préparé à tout. C'est le seul représentant des provinces maritimes que j'aie entendu défendre l'article relatif au reviseur. Pense-t-il que l'objet que nous devrions avoir en vue-le bon gonvernement—va progresser par le fait que la nomination de l'avocat reviseur va être une nomination politique? Croit-il que cela est juste ou équitable, ou que la bonne administration va sortir du fait que le gouvernement du jour va nommer les gens chargés de préparer les listes des électeurs au moyen desquelles les membres de cette Chambre vont être élus? L'honorable monsieur sait que le résultat doit être mauvais sous tous le rapports. Il sait que la politique a une telle importance dans ce pays que les différents représentants des diverses provinces insisteront sur la nomination des reviseurs qui favoriseront les intérêts de leur propre parti dans les différents comtés. Il sait que c'est là la raison pour laquelle le bill est si fortement appuyé par un parti et si vigoureusement repoussé par la gauche. Il sait que cela signifie l'annihilation politique pour un grand nombre des membres de la gauche, non parce qu'ils ont perdu la confiance de leurs commettants, non parce que la majorité qui les a élus auparavant n'est pas prête à les élire encore, mais parce qu'il faut arranger le mécanisme politique de façon que, s'ils ne peuvent être défaits par la voix du peuple, ils peuvent l'être au moyen des ficelles politiques.

L'honorable monsieur sait que ces reviseurs doivent être entièrement aux ordres du gouvernement, et il sait que la somme d'argent qui doit leur être payée dépendra de la façon dont ils plaisont à leurs maîtres. Il n'y a pas de disposition dans le bill fixant les traitements qu'ils devront recevoir; ils dépendront de la volonté du gouverneur en conseil; mais le parti politique qui les nomme va les récompenser selon leurs mérites, relon la façon dont ils disposeront leurs listes. L'honorable monsieur sait que le bill qu'il défend a rencontré la condamnation de toute la population d'un bout du Dominion à l'autre, il sait qu'il n'y a pas un homme impartial pour le désendre; que le résultat en sera que ce ne sera pas le peuple, mais les créatures du gouvernement du jour qui éliront les membres du gouvernement; et il sait que ces hommes-là mêmes dont il défend la nomination ne seront révocables qu'au moyen d'une adresse du parlement même qu'ils élisent. Je crois qu'il y a un grand nombre de membres de la droite qui comprennent l'injustice de cette disposition et qui sont prêts à l'amender; muis lorsque des hommes comme le député de King se lèvent pour le défendre, ils lient les mains de tous ces hommes indépendants et bien disposés qu'il y a dans la Chambre et dans le pays; il défend un projet qui est tyrannique et injuste; il se met en dehors des hommes indépendants et se déclare partisan aveugle du gouvernement. Je ne me suis pas étonné de le voir défendre le bill sur ces principes généraux; mais lorsqu'il est venu aveuglement défendre cette proposition, qu'aucun homme indépendant n'a défendu dans cette Chambre, je l'ai abandonné à son sort. Mais j'espère encore que cet article va être amendé dans le sens convenable. Eh! M. le Président, ce n'est pas là une faction de ce côté-ci de la Chambre. Les honorables messieurs de la droite savent que la révolution de la roue politique doit se faire, et que le parti libéral de ce pays doit gouverner un jour ou l'autre. Je voudrais savoir comment ils aimeraient à se voir appliquer la règle qu'ils nous imposent.

"Mettez-vous à sa place;" c'est là une bonne sontence pour juger de l'équité de certaines actions. S'il a la ficelle entre ses mains l'honorable monsieur est tout à fait satisfait, mais n'a pas réussi non plus à prouver que la privation du droit il ne le serait pas autant si elle était entre les mains de ses adversaires. Je soutiens que cette proposition est injuste et qu'elle ne peut être défendue, et j'espère qu'avant la fin de ce débat l'injustice en deviendra apparente à la majorité de la Chambre et qu'elle sera, au moins, amendée de quelque façon.

> M. CASEY: L'honorable député de King (M. Foster) nous a dit hier soir qu'il ne croyait pas que même si un homme aussi sage que Solomon s'adressait à ce côté-ci de la Chambre il pourrait nous faire croire que ce bill est bon. Pour une fois j'ai quelque raison d'être d'accord avec l'honorable monsieur, car l'occasion m'en est fournie. moment même où l'honorable monsieur était à parler, nous nous sommes entendu faire des raisonnements par un individa de la description mentionnée, et ces raisonnements n'ont pas paru convaincre le côté gauche de la Chambre que ce bill était bon. Bien qu'on nous ait servi la sagesse de Solomon, nous nous en tenons aux opinions que nous avons déjà formulées au sujet du bill, et cet honorable monsieur n'a guère paru connaître davantage les besoins du Canada que Solomon lui-même. Solomon était un homme très sage, mais il ne connaissait guère la politique canadienne. Le député de King est un homme sage; cependant il n'a pas fait preuve de plus de connaissance de la politique canadienne que Solomon, s'il eût été présent. Il n'a pas même fait preuve de connaissance des affaires et des besoins de sa propre province. Il a dit que le bill serait acceptable dans sa province et que cet article en particulier y augmenterait beaucoup le suffrage; mais les chiffres que nous a fournis le député de Queen ont sait voir que le bill privait de leurs droits politiques une grande partie des habitants de cette

Je sympathise avec la population du Nouveau-Brunswick, parce que le bill semble devoir avoir le même effet que dans la province d'Ontario. Cependant l'oppression va être plus forte dans le Nouveau-Brunswick que dans l'Ontario. Il arrive que l'ancien suffrage de l'Ontario d'après lequel nous avons été élus est virtuellement le même que celui fixé par ce bill, mais au Nouveau-Brunswick le suffrage provincial paraît si différent qu'un très grand nombre des électeurs de membres de cette Chambre vont se voir priver de leurs droits politiques par ce bill. Un grand nombre d'électeurs de l'honorable député de King vont être privés de leurs droits politiques. Je ne sais ce qu'il va dire à cela. Il sourit et je suppose qu'il peut sourire en toute sécurité sur le fait que ces personnes n'auront pas droit de voter à la prochaine élection et qu'il n'éprouve pas le besoin de s'assurer de leur bonne volonté; car ils n'auront pas le pouvoir d'exercer une vengeance politique sur l'homme qui leur a fait perdre leurs droits politiques. L'honorable monsieur est venu ici comme député indépendant et il prétend l'être encore. Cependant en deux occasions il nous a servi des théories sur les devoirs des députés qui appaient le gouvernement, théories qu'on supposerait ne devoir venir que de la bouche d'un partisan du gouvernement. Il nous a dit qu'il est du devoir de ces députés d'appuyer tous les projets d'importance vitale du gouvernement pendart les cinq ans de son règne et faire juger leur conduite par le peuple à la prochaine élection. Ce n'est guère là le laugage d'un membre indépendant du parlement. Les députés indépendants du Nouveau-Brunswick ne prennent pas tous cette note, car le député de King n'est pas le seul représentant indépendant de sa province. Un autre monsieur réclame ce indépendant de sa province. Un autre monsieur i éclame ce titre avec presque autant de force que l'honorable monsieur, et, il me semble avec plus de justice. Je désire citer l'opi-J'aimerais à savoir comment l'honorable député de King nion d'un député indépendant contre celle de l'autre à aimerait à voir un reviseur nommé par ses adversaires pour propos de l'effet que cet article va avoir sur cette province préparer les listes d'après lesquelles il devrait être élu. et sur le Dominion en général.

M. DAVIES